



Pour **R**assembler, **I**nformer et **A**gir sur les **R**isques liés aux **T**echnologies **E**lectro**M**agnétiques
Association agréée Santé (arrêté du 31/10/2017) et Environnement

Le 22 décembre 2017

Face à l'errance médicale et à l'absence de diagnostic, les électrosensibles toujours perdants

Selon une information révélée par le Quotidien du médecin, reprise par le Journal International de Médecine, l'Ordre des médecins instruit une plainte, à l'encontre du Pr Dominique Belpomme, concernant ses activités de diagnostic de l'électrohypersensibilité (EHS). Deux motifs sont invoqués.

Le premier, relevé par le directeur des études médicales d'EDF, concerne la délivrance de certificats selon le même modèle, qui contreviendrait aux règles d'« *individualisation du diagnostic et de prise en compte de la personnalité de chaque patient* ». Les motivations d'EDF ne font que peu de mystère, endiguer la vague de refus du compteur Linky et en aucun cas s'inquiéter du sort des victimes d'intolérance aux champs électromagnétiques.

Le second, pointé par la Direction Générale de la Santé, concerne le volet « encéphaloscanner » du diagnostic pratiqué par le Pr Belpomme, qui ne répondrait pas à la disposition déontologique imposant au médecin d'« *élaborer son diagnostic avec soin, et de donner au patient des soins consciencieux et fondés sur les données acquises de la science, en s'interdisant tout recours à un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé* ».

Nous laissons au Pr Belpomme le soin de se défendre devant l'Ordre et d'apporter tous les arguments nécessaires à la justification de ses pratiques.

Du point de vue des malades, cette situation ne peut être vécue que comme un refus de prendre à bras le corps la question de l'EHS. En effet, la DGS et les ARS s'abritent de manière constante depuis près de dix ans maintenant, derrière l'absence de diagnostic validé, l'absence d'études ou encore le rendu, toujours reporté, de rapports pour ne rien faire ou presque, laissant les malades sans recours.

Faut-il rappeler que la DGS a initié en 2012 - après trois ans d'atermoiements -, une étude dont nous avons dénoncé le protocole biaisé, orientant les personnes vers des prises en charges psychologiques qui n'ont pas fait leurs preuves, étude dont on attend toujours les résultats !

Depuis toutes ces années, nous n'avons eu de cesse de porter auprès du Ministère de la Santé, des revendications concrètes et raisonnables pour améliorer le sort des malades et la compréhension de/ cette pathologie. Nous avons souligné les besoins impérieux de consultations sans ondes pour permettre aux EHS d'accéder aux établissements de soins. Nous avons pointé les refus de soins et dénoncé les psychiatrisations. Beaucoup d'énergie pour peu de résultat, hélas !

Pourtant, des initiatives intéressantes existent, notamment à l'international avec les lignes directrices de l'Association des médecins autrichiens et celles de l'Académie Européenne de Médecine Environnementale.

Nous demandons au Ministère de la Santé que le protocole de diagnostic et de prise en charge proposé par ces lignes directrices soit diffusé largement pour faire cesser l'errance médicale et la souffrance des malades atteints d'électrohypersensibilité et que la Haute Autorité de Santé soit saisie sur la question de l'EHS.

Vers notre plate-forme de revendications et notre charte :

http://www.electrosensible.org/documents/presse/communiqu_141112/01_Plates-formes_revendicatives.pdf

http://www.electrosensible.org/documents/actions/EHS_Charte_pour_la_recherche_et_la_prise_en_charge_181013.pdf